



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par le Service Pôle Animations de la Commune, - rue de l'Hermitage 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser "une chasse aux œufs", sur le site de la Tour de Bridiers, le samedi 18 avril 2026 de 10 h 00 à 12 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la durée de la manifestation, l'autorisation d'occuper le site de la Tour de Bridiers est donnée à compter du vendredi 17 avril 2026 à 13 h 00 (mise en place) jusqu'au samedi 18 avril 2026 à 13 h 00.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le trente mars deux mille vingt-six.

Destinataires :

- **Monsieur Le Maire de La Souterraine,**
- **Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,**
- **Service Pôle Animations.**



Le Maire,

Etienne LEJEUNE